

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2313

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie de proximité - Attribution de subventions aux Communes de Villeurbanne, Lyon, Givors, à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AuRA), à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et aux structures de management de centre-ville - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ederly, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charriot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2313**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie de proximité - Attribution de subventions aux Communes de Villeurbanne, Lyon, Givors, à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AuRA), à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et aux structures de management de centre-ville - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Dans un contexte de ralentissement économique et face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, nationale et locale, la Métropole a mis en place un plan d'actions particulièrement ambitieux en faveur des acteurs de l'économie de proximité.

Face à l'intensification et à l'accélération des enjeux de résilience économique surenchérissés par un contexte international instable marqué par une inflation généralisée en matière de coût d'énergie, de transport, de matières premières et de l'alimentaire, la Métropole souhaite encore intensifier son soutien à cette économie de proximité qui regroupe tous les secteurs d'activité dont le développement dépend directement de la consommation locale et joue un rôle prépondérant sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Fort d'un ancrage historique, d'une culture entrepreneuriale et riche d'une diversité de filières économiques assurant au territoire une réelle capacité à résister aux crises sectorielles, ce champ de l'économie de proximité est ainsi stratégique au regard de sa masse critique au travers de son tissu de très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) fortement ancrées dans des pratiques de coopérations inter-entreprises et avec les acteurs du territoire. Ainsi, soutenir l'économie de proximité, c'est, en 1^{er} lieu, promouvoir un modèle de développement économique qui est mis au service du territoire et de ses habitants.

Ainsi, la Métropole souhaite promouvoir une action économique qui répond mieux aux besoins des bassins de vie et d'emploi locaux (production - fabrication - achat - consommation) qui présente un véritable impact social et environnemental et contribue, de ce fait, au rééquilibrage entre les différents territoires qui la composent et qui contribue, enfin, à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises. L'objectif est donc d'engager le territoire vers plus de coopération, d'inclusion et de résilience, en mobilisant différents leviers et différentes compétences de l'action économique et de ses acteurs :

- plus de coopération : l'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des commerçants de proximité avec les consommateurs locaux, relations entre entreprises sur les bassins d'emplois, ancrage des employeurs dans le tissu associatif et l'emploi local. Elle repose sur la capacité des acteurs à s'organiser au travers de solidarités locales et de logiques de coopération se révélant être un rempart majeur dans un contexte de crise économique et de tensions sur le plan international. La résistance du tissu économique grand lyonnais tient, en majeure partie, de la force et de la soutenabilité des réseaux des TPE et PME présentes sur le territoire. L'action menée par l'association pacte PME, par exemple, rapproche les grands comptes donneurs d'ordre du tissu des PME et ETI, stimule les relations clients/fournisseurs locaux et augmente les volumes d'affaires des sous-traitants de proximité,

- plus d'inclusion : une économie de proximité dynamique contribue à augmenter le bien-être en valorisant le territoire par et pour les acteurs qui l'habitent. Elle se définit à travers son aptitude à accompagner le développement des entreprises locales pour stimuler les créations d'emplois à destination de la main d'œuvre locale et des habitants, mais également encourager toutes les formes d'entrepreneuriat et d'émergence des modèles économiques hybrides favorisant l'emploi pour tous et les nouveaux usages dans le travail. À ce titre, le réseau LYVE, en accompagnant les porteurs de projets de l'ensemble des territoires de la Métropole, soutient le parcours entrepreneurial des créateurs sur l'ensemble des phases depuis l'idéation, le financement ou même l'implantation,

- plus de résilience car il s'agit de renforcer la propension des habitants à consommer localement, stimuler la demande des entreprises lyonnaises vers un approvisionnement local et régional et, plus généralement, les accompagner vers la transition écologique et environnementale pour une économie décarbonée. Il s'agit, aussi, d'amplifier les échanges au sein du tissu économique local, tant dans une logique d'échanges intra-sectoriels (entre filières industrielles et services aux entreprises) que sur les différentes chaînes de valeur (conception-production-consommation) ou les relations fournisseur/acheteur. Cette stimulation des échanges locaux doit également s'inscrire dans une logique territoriale visant à rééquilibrer l'économie des territoires au sein de la Métropole et à revitaliser les centres-urbains et centres-bourgs des communes en faveur de centralités attractives, animées et diversifiées. Le commerce de proximité, qui répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommer local et de circuit court, participe ainsi à cette revitalisation entretenue grâce aux actions de management de centre-ville.

Au travers des partenariats et collaborations envisagées avec la CMA AuRA, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et les structures de management de centre-ville, la Métropole souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, porteurs de projets et créateurs/repreneurs d'entreprises, commerçants et artisans, opérateurs immobiliers et investisseurs en faveur des objectifs précédemment cités.

À travers ces partenariats, il s'agit de renforcer l'animation du tissu économique et commercial et de ses acteurs afin d'intensifier l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives, construction de réseaux d'entreprises, impulsion de dynamiques collaboratives entre entreprises locales, etc.

Par leur connaissance des réalités économiques locales, l'antériorité de leurs relations avec les entreprises, les développeurs économiques locaux jouent un rôle crucial auprès des entreprises pour révéler de nouvelles opportunités d'échanges et faciliter leur concrétisation mais également pour accompagner les acteurs économiques vers la construction et l'animation d'un projet économique de territoire visant à mobiliser les politiques publiques économiques au plus près des entreprises, à échelle du bassin d'emploi et de la Conférence territoriale des Maires (CTM).

II - Actions de la Métropole en faveur de l'économie de proximité

L'ensemble des actions métropolitaines en faveur de l'économie de proximité se concrétise à travers les thématiques suivantes qui structurent désormais l'intervention de la Métropole.

1° - Soutien à l'animation économique des territoires

Les développeurs économiques territoriaux de la Métropole assurent le relais entre les entreprises et les différents intervenants ou dispositifs d'accompagnement, qu'il s'agisse de la Métropole elle-même (implantation, extension ou relocalisation d'activités, environnement urbain, projets liés aux mobilités décarbonées, aux économies d'énergie, à la transition écologique, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (communes, chambres consulaires, Région AuRA, pôles de compétitivité, etc.). Ces développeurs assurent également le lien avec les chargés de liaison emploi-entreprises de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) sur l'ensemble des questions liées aux ressources humaines, à l'emploi et l'insertion.

2° - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

La Métropole apporte son soutien aux entrepreneurs dans le cadre de la démarche LYVE. Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. La CMA AuRA et la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne participent à cette dynamique, au travers des actions proposées ci-dessous.

3° - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

Ce sont des programmes d'accompagnements spécifiques dédiés aux PME du territoire en partenariat, notamment, avec les chambres consulaires (CMA AuRA et CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne) : programmes Lyon Éco Énergie (LEE) en lien avec le plan climat du territoire, programme Lyon Pacte PME, programme Jeunes entreprises de croissance, programme Pépites.

En complément, la Métropole adhère à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et ETI.

De plus, un accompagnement dans les filières des métiers en tension pré-identifiées par la Métropole est mené dans le cadre de l'appel à projets parcours emploi intégré vers les métiers en tension.

4° - Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie constituent un axe prioritaire de la stratégie de développement commercial de la Métropole exprimée par le biais du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, mais qui participent aussi de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

En matière d'hébergement touristique, l'objectif exprimé par le schéma de développement de l'hébergement touristique est d'accompagner un développement de l'offre qualifiée et phasé, de promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et d'encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CMA AuRA, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et les six structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain.

III - Programme d'actions et de financement en faveur de l'animation économique des territoires

La Métropole s'appuie sur un réseau de 13 développeurs économiques territorialisés pour accompagner les entreprises dans leurs projets ou problématiques.

La Métropole assume directement, *via* son service développement local des territoires, l'animation économique territoriale sur 10 territoires : Lyon 4ème, 1er et 2ème, Lyon 3ème, 6ème et 7ème, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud, la CTM Val de Saône, la CTM Porte des Alpes, la CTM Rhône Amont, la CTM Plateau Nord, la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest Nord.

En complément et en coordination avec la Métropole :

- la Commune de Lyon assure cette animation économique sur deux territoires : Lyon 5ème et 9ème et Lyon 8ème. Dans ce cadre, elle sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 70 000 €,
- la Commune de Villeurbanne assure cette animation économique sur le territoire de Villeurbanne et, dans ce cadre, sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 52 000 €.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération du Conseil n° 2023-1721 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne et une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la Ville de Lyon au titre du contrat de ville métropolitain et du financement des équipes projet politique de la ville et des actions.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- près de 1 000 entreprises ont été accompagnées. Cet accompagnement a, notamment, fait le lien avec les priorités de la Métropole que ce soit en matière d'industrie, de mobilité douce ou de transition écologique,
- une centaine de points réguliers ont été réalisés avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale.

2° - Programme d'actions pour 2024 de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2024 et les indicateurs associés sont les suivants :

- faire le lien avec les entreprises et autres acteurs économiques du territoire en privilégiant les entreprises qui entrent en résonance avec les besoins du territoire,
- poursuivre l'animation collective et renforcer le lien avec les associations d'entreprises,

- faire le lien avec les communes sur les enjeux et projets économiques des territoires,
- s'inscrire dans la dynamique de territorialisation de l'action de la Métropole et participer à la mise en œuvre des projets de territoire en lien avec les autres agents territorialisés sur les thématiques urbaines, sociales, transition écologique et emploi-insertion,
- faire émerger des projets territoriaux hybridant le développement économique et autres politiques publiques.

Le budget prévisionnel 2024 pour la Commune de Villeurbanne est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------|
| salaire et charges poste développeur économique (un équivalent temps plein -ETP-) | 85 000 | Métropole | 52 000 |
| salaire et charges poste d'assistante (0,5 ETP) | 15 000 | Commune de Villeurbanne | 48 000 |
| Total | 100 000 | Total | 100 000 |

Le budget prévisionnel 2024 pour la Commune de Lyon est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|
| salaire et charges poste développeur économique Lyon 8ème | 80 000 | Métropole | 70 000 |
| salaire et charges poste développeur économique Lyon 5ème et 9ème | 61 828 | Commune de Lyon | 71 828 |
| Total (TTC) | 141 828 | Total (TTC) | 141 828 |

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 122 000 € pour l'année 2024 :

- 52 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,
- 70 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'animation économique de proximité sur les territoires Lyon 9ème et 5ème et Lyon 8ème. Cette subvention était auparavant instruite et financée sur les crédits de la politique de la ville de la Métropole.

IV - Programme d'actions et de financement en faveur des nouveaux modèles entrepreneuriaux

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase *ante* et *post* création, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre au sein du réseau LYVE.

1° - CMA AuRA

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération du Conseil n° 2023-1721 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMA AuRA pour son programme d'actions 2023 de soutien aux entrepreneurs.

Le bilan de l'activité de la CMA AuRA, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 83 porteurs de projet de création d'entreprises ont été accompagnés individuellement, pour une durée globale représentant un peu plus de 600 heures d'accompagnement.

La CMA AuRA s'est par ailleurs impliquée dans la vie des pôles d'entrepreneurs et dans l'animation du réseau LYVE.

b) - Programme d'actions pour 2024

Pour l'année 2024, la CMA AuRA poursuivra son action d'accompagnement individuel de porteurs de projets de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en deux phases. La 1^{ère} phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La 2^{ème} phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un business plan et de répondre aux besoins identifiés. La CMA AuRA prévoit de réaliser 500 heures d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée, en moyenne, à huit heures en face à face et à deux heures de diagnostic et de préparation pour les conseillers. La CMA AuRA proposera également des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2024 de l'action d'accompagnement à la création d'entreprises est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|-------------------|--------------|-------------------|
| charges directes liées à l'action (équivalent 115 jours) | 57 500 | Métropole | 42 300 |
| | | CMA AuRA | 15 200 |
| Total | 57 500 | Total | 57 500 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMA AuRA, dans le cadre de son programme d'accompagnement des entrepreneurs pour l'année 2024.

2° - CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2782 du 20 novembre 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 16 065 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour son programme Jeunes entreprises de croissance en 2023.

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase *ante* et *post* création, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne coanime le programme Jeunes entreprises de croissance au travers du réseau LYVE.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Le montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2023 pour ce programme était de 16 065 €.

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne a contribué dans le cadre de ce financement à :

- l'identification des entreprises qui ont participé au programme Grand 8 : 16 entreprises,
- l'identification d'intervenants aux séances d'inspiration et aux séances de co-développement,
- la coanimation des séances.

b) - Programme d'actions pour 2024

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne propose, en 2024, de poursuivre son action en faveur des jeunes entreprises de croissance. Elle contribuera à l'organisation du programme Grand 8 par le biais des actions suivantes :

- identification des candidats,
- recrutement des intervenants,
- coanimation du programme.

L'offre Grand 8 se distingue de celle du programme Pépites ; elle prend un format collectif et concerne des entreprises plus petites qui n'ont pas encore atteint le stade d'hyper-croissance.

Le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre de l'action Croissance est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| frais de personnel et de structure | 22 950 | Métropole | 16 065 |
| | | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 6 885 |
| Total | 22 950 | Total | 22 950 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 065 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour son programme d'actions 2024 en faveur du programme Jeunes entreprises de croissance.

V - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

1° - Programme LEE

LEE a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques, la plupart ne disposant pas de compétences en interne.

L'accompagnement consiste, d'une part, en un conseil individuel aux entreprises et, d'autre part, en actions collectives de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Cette action, opérationnelle depuis 2014, reconduite dans l'action 5 du plan d'actions du plan climat air énergie territorial 2030, bénéficie d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Plus de 400 TPE-PME ont été accompagnées individuellement depuis 2014, avec un retour toujours très positif : meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, de matériels, grâce aux estimations chiffrées d'économie d'énergie dans les rapports de visite et la mise en place de bilans annuels. L'impact financier de l'action reste une notion importante pour les entreprises.

a) - *Compte-rendu des actions 2023 pour la CMA AuRA*

Par délibération du Conseil n° 2023-1721 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 15 000 € au profit de la CMAAuRA dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2023.

Au total, 31 entreprises ont pu bénéficier d'un diagnostic énergie, dans les activités suivantes : neuf boulangeries/pâtisseries et pâtisseries, une brasserie, quatre salons de coiffure, quatre instituts de soins/esthétique, deux entreprises industrielles, trois ébénisteries, un atelier de poterie, une dinanderie, deux imprimeries, un réparateur de vélo, un réparateur d'enceintes, un réparateur de machines de nettoyage, une entreprise de travaux d'isolation.

Un total de 836 MWh (dont un audit sans facture) d'électricité pour 156 € HTVA (dont un audit sans facture) a été audité et 133 préconisations ont été prescrites dans les différents plans d'actions.

L'intérêt des entreprises pour le sujet de l'énergie s'intensifie compte tenu du contexte de hausse de coûts et se traduit par un nombre croissant d'entreprises sollicitant des informations, diagnostics, conseils et aides financières.

Huit entreprises ont été accompagnées dans le montage de l'aide LEE+ : les investissements réalisés concernent principalement le remplacement de matériel de fabrication ou de chauffage plus performants ou l'isolation des locaux (vitrine, four, machines frigorifiques, systèmes de chauffage, climatisation). Les entreprises ont bénéficié de 34 k€ d'aide pour un montant total d'investissements de 172 k€. Et l'appui LEE+ a été clairement incitative, soit pour investir dans du matériel plus performant, soit pour décider des travaux.

Parmi les outils expérimentés en 2023, la caméra thermique est un outil d'illustration intéressant, de détection de points faibles invisibles à l'œil nu et de motivation supplémentaire à l'investissement. Le wattmètre est intéressant pour les artisans lors de la visite avec le partage d'un exemple, pour sensibiliser aux écogestes.

Par ailleurs, les actions complémentaires suivantes ont été menées : communications régulières dans l'année sur le programme LEE et les financements LEE+, une séance collective organisée avec la participation d'une vingtaine d'entreprises et la réalisation d'une réunion d'information à Caluire-et-Cuire.

b) - Compte-rendu des actions 2023 pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2782 du 20 novembre 2023, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 41 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2023.

Un total de 31 entreprises a pu bénéficier d'un diagnostic énergie, pour un total de 14 GWh de consommation d'énergie audités 836 MWh et de plus de 300 préconisations d'économie d'énergie.

Ces préconisations permettent la réduction potentielle de 3 GWh de consommation annuelle, soit l'équivalent de 1 000 foyers et une économie potentielle de 1 000 000 €/an (+/-956 000).

En moyenne, ce sont 35 % d'économie d'énergie préconisée dans une entreprise, même s'il existe une forte variabilité selon la taille et les secteurs d'activité.

Comme pour la CMA AuRA, l'intérêt des entreprises pour le sujet de l'énergie s'intensifie, compte tenu du contexte de hausse de coûts et se traduit par un nombre croissant d'entreprises sollicitant des informations, diagnostics, conseils et aides financières. À ce titre, sept entreprises ont été accompagnées dans le montage de l'aide LEE+.

Comme pour la CMA AuRA également, parmi les outils expérimentés en 2023, la caméra thermique est un outil d'illustration intéressant, de détection de points faibles invisibles à l'œil nu et de motivation supplémentaire à l'investissement. Le wattmètre reste, quant à lui, complexe à appréhender de par son utilité pour l'entreprise visitée (sensibilisation, comptabilité énergétique, suivi, gestion, etc.).

c) - Programme d'actions de la CMA AuRA pour 2024 et budget prévisionnel

Le programme d'actions de la CMAR dans le cadre du dispositif LEE pour 2024 concerne l'accompagnement individuel des entreprises volontaires, à travers un dispositif intitulé Visite énergie qui comprend :

- diagnostic de la situation énergétique de l'entreprise,
- visite du site avec relevé des équipements énergivores avec leur puissance et temps de fonctionnement,
- restitution des résultats avec remise d'un rapport,
- point à 12 mois sur la situation.

Le programme d'actions 2024 prévoit également l'accompagnement au déploiement de l'aide à l'éco-investissement, un renseignement des actions concernées dans l'outil du dispositif SARE, l'orientation et la diffusion d'informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles. Enfin, le programme prévoyant l'achat des compteurs de kWh, un bilan spécifique est prévu à la fin de l'année 2024 sur le budget alloué.

Les indicateurs de réussite prévus sont les suivants :

- nombre de visites énergie : 35,
- nombres d'aides LEE accompagnées : 20 dossiers,
- actions de communication et de promotions,
- actions collectives de sensibilisation autour des thématiques énergie,
- relai des initiatives ou projets exemplaires.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 de ce programme d'actions est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| charges directes liées à l'action | 80 000 | Métropole | 40 000 |
| | | CMA AuRA | 20 000 |
| | | ADEME | 20 000 |
| Total | 80 000 | Total | 80 000 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la CMAAuRA dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2024.

d) - Programme d'actions pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour 2024 et budget prévisionnel

Le programme d'actions de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre du dispositif LEE pour 2024 concerne l'accompagnement individuel des entreprises volontaires, à travers un dispositif intitulé Visite énergie qui comprend :

- . diagnostic de la situation énergétique de l'entreprise,
- . visite du site avec relevé des équipements énergivores avec leur puissance et temps de fonctionnement,
- . restitution des résultats avec remise d'un rapport,
- . point à 12 mois sur la situation.

Le programme d'actions 2024 prévoit également l'accompagnement au déploiement de l'aide à l'éco-investissement, un renseignement des actions concernées dans l'outil du dispositif SARE, l'orientation et la diffusion d'informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles. Enfin, le programme prévoyant l'achat des compteurs de kWh, un bilan spécifique est prévu à la fin de l'année 2024 sur le budget alloué.

Les indicateurs de réussite prévus sont les suivants :

- nombre de visites énergie : 30,
- nombres d'aides LEE accompagnées : 15 dossiers,
- actions de communication et de promotions,
- actions collectives de sensibilisation autour des thématiques énergie,
- relai des initiatives ou projets exemplaires.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 de ce programme d'actions est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|------------------------------------|----------------|---|----------------|
| frais de personnel et de structure | 92 225 | ADEME | 22 500 |
| charges externes | 3 473 | Métropole | 41 000 |
| | | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 32 198 |
| Total | 95 698 | Total | 95 698 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2024.

2° - Programme zéro déchet

La CMA AuRA accompagne, depuis plusieurs années, les entreprises ressortissantes à réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets *via* différents dispositifs : diagnostic déchets, diagnostic flux, diagnostic emballages, diagnostic gaspillage, diagnostic écoconception, etc.

a) - Compte-rendu des actions 2023

Face à la méconnaissance des nouvelles obligations réglementaires concernant les emballages et les déchets des artisans, la CMA AuRA a contacté 100 artisans pour des diagnostics flash permettant de :

- poser aux artisans des questions qu'ils ne se sont pas posées, les sensibiliser à la démarche et à la réglementation, les informer sur leurs obligations,
- récolter des données sur le nombre d'entreprises informées, le degré d'information, le volume d'entreprises mettant en place la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC),
- comprendre les problématiques et les freins rencontrés par les entreprises,
- identifier des entreprises exemplaires et les initiatives valorisables,
- récolter des informations utiles pour la mise en place d'une politique réaliste et efficace de gestion des emballages.

En fin d'année, une réunion d'information collective avec une visite de centre de tri a été organisée.

b) - Programme d'actions pour 2024

En 2024, la CMA AuRA propose de conserver les actions menées en 2023, tout en travaillant plus spécifiquement avec les entreprises alimentaires fortement impactées par l'obligation de tri des biodéchets. Les quatre actions identifiées sont les suivantes :

- reconduire la diffusion du diagnostic flash de 2023 auprès de 50 entreprises artisanales,
- suivre le changement de pratique : lors des opérations d'accompagnement 2021 à 2023, huit entreprises ont été identifiées volontaires pour faire de la collecte mutualisée des déchets. La Métropole souhaite avoir un suivi des avancées de ces entreprises sur la mise en œuvre, la CMA AuRA reprend de contact avec ces entreprises pour faire un état des lieux et estimer les gains,
- réaliser des diagnostics : 360 déchets auprès de 20 entreprises de l'alimentaire en limite de seuil d'assimilation (entre 1 100 et 1 500 l de déchets présentés à la collecte) : focus sur la mise en place du tri des biodéchets pour les faire passer sous le seuil de 840 l (ordures ménagères + collecte sélective) par semaine,
- organiser une visite de centre de tri et une visite de centre de compostage par an pour les entreprises de l'alimentaire, une visite d'une demi-journée de visite de centre de tri avec un centre de formation apprenti/certificat d'aptitude professionnelle en lien avec les activités de l'alimentaire.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 de ce programme d'actions est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| charges directes liées à l'action | 23 500 | Métropole | 15 000 |
| | | CMA AuRA dont financement Fonds européen de développement régional (FEDER) | 8 500 |
| Total | 23 500 | Total | 23 500 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme zéro déchet pour l'année 2024.

3° - Programme Lyon Pacte PME

Le dispositif Lyon Pacte PME AuRA a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire et de promouvoir les circuits courts en facilitant et en intensifiant les relations d'affaires entre les entreprises, les grands comptes et les ETI/PME et entre les ETI et les PME/TPE.

Le dispositif Lyon Pacte PME AuRA doit permettre de :

- porter à la connaissance des entreprises les opportunités d'approvisionnement et de marché qui s'offrent à elles localement,
- renforcer l'ancrage local des grands groupes du territoire grâce à un tissu de PME innovantes et diversifiées,
- faciliter le volume d'affaires des entreprises du territoire, contribuer à leur pérennité, favoriser leur croissance,
- favoriser une relation de confiance et faciliter les échanges entre les donneurs d'ordre et les PME-PMI locales,
- soutenir le développement économique territorial.

Les principaux objectifs du dispositif Lyon Pacte PME sont les suivants :

- accompagner les PME dans leur projet de développement ;
- dynamiser les relations d'affaires vertueuses entre les grands comptes et les entreprises :
 - . faciliter l'identification des compétences et l'accès des PME aux grands comptes,
 - . soutenir l'innovation,
 - . renforcer la visibilité des initiatives des grands comptes du territoire.

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne participe au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition de ressources humaines, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2782 du 20 novembre 2023, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 70 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre du dispositif Lyon Pacte PME AuRA pour l'année 2023.

Le programme d'actions, déployé par Lyon Pacte PME en 2023, visait à répondre aux principaux objectifs évoqués, à savoir :

- promouvoir le tissu de PME locales,
- soutenir les PME dans leur projet de développement,
- dynamiser les relations d'affaires vertueuses entre les grands comptes et les entreprises.

Le bilan des actions réalisées est le suivant :

- animation des instances de pilotage de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne/Région AuRA/Métropole,
- organisation de 26 événements sur des thématiques diverses sur l'ensemble du territoire de la région AuRA et de trois cercles avec des acheteurs : 50 grands comptes mobilisés, 1 077 représentants de PME/TPE/jeunes entreprises innovantes participant à l'animation du réseau, 796 rendez-vous *BtoB* organisés dans le cadre des événements,
- évolution du périmètre d'actions pour élargir le potentiel d'acheteurs à mobiliser sur les événements : Lyon Pacte PME AuRA met en relation les acteurs de l'achat public et privé (non restrictif aux grands comptes) avec les entreprises de la région AuRA pour trouver des solutions locales à leurs besoins d'achat,
- action de mobilisation des grands comptes : prise de contact auprès de 20 grands comptes privés et publics (prospection téléphonique/prospection *via* les réseaux sociaux/sollicitation ciblée en lien avec les événements Lyon Pacte PME).

Tous les besoins exprimés en 2023 par les grands comptes ont été traités en 2023 par l'équipe Lyon Pacte PME.

b) - Programme d'actions pour 2024

Le programme d'actions 2024 s'articule autour de deux axes principaux :

- poursuite du déploiement des actions événementielles :
 - . organisation d'une vingtaine d'évènements sur des thématiques diverses sur l'ensemble du territoire de la région AuRA,
 - . organisation d'au moins quatre réunions de cercles achats ;
- poursuite des mises en relation d'entreprises et conseils auprès des entreprises sur leur fonction achats ;
- poursuite des actions de mobilisation des grands comptes : des rencontres régulières sont organisées avec les acheteurs grands comptes publics et privés pour les inciter à participer aux rencontres organisées dans le cadre du programme Lyon Pacte PME AuRA. En 2024, *a minima*, 30 acheteurs de grands comptes seront rencontrés.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 pour ce programme d'actions est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|----------------------|-------------------|---|-------------------|
| charges de personnel | 166 466 | Métropole | 70 000 |
| autres charges | 20 734 | Région AuRA | 45 000 |
| | | autofinancement CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 72 200 |
| Total | 187 200 | Total | 187 200 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour son programme d'actions 2024 en faveur du dispositif Lyon Pacte PME.

4° - Programme Pépites

Ce programme est fondé sur un processus d'accompagnement d'entreprises ciblées en deux étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter chaque année de nouvelles entreprises, d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé.

L'objectif du programme est de lever tous les freins rencontrés par ces entreprises dans leur phase d'hyper croissance. Quantitativement, il s'agit d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant un an.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2782 du 20 novembre 2023, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 138 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre du programme Pépites pour l'année 2023.

Neuf nouvelles entreprises ont été labellisées en 2023, puis une 10^{ème} début 2024. Chacune d'elles a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, plus d'une centaine d'entreprises a été labellisée. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables, de 15 salariés à plus de 200 salariés, de même que le chiffre d'affaires, de 3 M€ à plus de 30 M€.

Le label Pépites constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet accélérateur du dispositif et de l'image du label.

b) - Programme d'actions pour 2024

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne reconduit le programme Pépites en 2024.

Au total, 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées en 2024.

Le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre de l'action Pépites est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| frais de personnel et de structure | 91 800 | Métropole | 138 000 |
| communication | 8 000 | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 91 800 |
| conseils experts et honoraires | 130 000 | | |
| Total | 229 800 | Total | 229 800 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 138 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour son programme d'actions 2024 en faveur des entreprises Pépites du territoire.

5° - Alimentation et achats responsables

La CMA AuRA soutient la mise en relation entre acteurs locaux et a vocation à accompagner ses ressortissants dans l'accès à des fournisseurs vertueux en circuit court.

À ce titre, elle propose une nouvelle action pour l'année 2024 pour la filière alimentation dont l'objectif est l'organisation d'une rencontre de sensibilisation des artisans boulangers aux enjeux de la filière blé/farine/pain locale (origine des farines, qualités nutritionnelles, pratiques agricoles vertueuses, juste rémunération des producteurs, perspectives de débouchés, communication auprès des consommateurs). Il s'agira, aussi, de communiquer et sensibiliser les boulangers sur l'offre locale en farine et faciliter le travail de recherche.

Les actions conduites seront :

- l'identification de boulangers qui s'approvisionnent en farines bio et locales ou qui ont l'intention de le faire,
- la mise en forme d'un recueil d'information sous forme de synthèse de l'enquête sur les pratiques des boulangers.

Le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre de cette action est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|
| charges directes liées à l'action | 4 000 | Métropole | 3 360 |
| | | CMA AuRA | 640 |
| Total | 4 000 | Total | 4 000 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 360 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme Alimentation et achats responsables pour l'année 2024.

6° - Emploi et insertion

La CMA AuRA s'engage à organiser cinq ateliers collectifs à destination du public en insertion orienté par les conseillers en insertion professionnelle de la Métropole et en lien avec la MMI'e. Ces métiers s'inscriront dans les filières des métiers en tension pré-identifiées par la Métropole (bâtiment/BTP, éco rénovation/transition écologique, réparation/mécanique/vente cycles, métiers industriels avec travail du métal, usinage, etc.) et en lien avec les structures lauréates de l'appel à projets parcours emploi intégré vers les métiers en tension (soit des organismes de formation et structures d'insertion).

Le budget prévisionnel 2024 pour la mise en œuvre de cette action est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| salaire et charges de personnel | 6 000 | Métropole | 5 000 |
| | | CMA AuRA | 1 000 |
| Total | 6 000 | Total TTC | 6 000 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme emploi insertion pour l'année 2024.

7° - Action sur l'eau

La CMA AuRA et, en particulier, sa cellule entreprises et territoires, vise à accompagner et sensibiliser ses membres sur les problématiques de qualité des effluents et d'utilisation sobre de la ressource en eau. Elle propose, à ce titre, une nouvelle action sur l'année 2024 qui est complémentaire au travail réglementaire de la Métropole sur ces sujets.

a) - Objectifs

- informer les commerçants/artisans sur la réglementation des eaux usées et déchets dangereux,
- sensibiliser et communiquer auprès des entreprises pour comprendre et identifier les réductions possibles de leur consommation de produits et rejets toxiques,
- accompagner les entreprises pour identifier les solutions alternatives à l'utilisation de produits toxiques,
- partager, avec la Métropole, le socle de connaissance sur les consommations et usages de l'eau par activité.

b) - Actions

- information : création et diffusion d'outils de communication auprès des artisans commerçants,
- sensibilisation des artisans commerçants sur la sobriété hydrique et les rejets toxiques dans l'eau : 20 entreprises sur la base d'un diagnostic 360 eau.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 pour la mise en œuvre de cette action est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|----------------|--|----------------|
| charges directes liées à l'action | 12 000 | Métropole | 10 000 |
| | | CMA AuRA dont financement FEDER et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse | 2 000 |
| Total | 12 000 | Total | 12 000 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme Eau pour l'année 2024.

VI - Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité**1° - CMA AuRA - Maintenir l'activité en ville et développer la ville productive**

La Métropole vise à accompagner le maintien de l'activité artisanale en ville.

Elle s'appuie sur la CMA AuRA pour développer une ville productive qui assurera le maintien des entreprises de fabrication, de réparation et de transformation au plus près des habitants.

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2023

Dans le cadre de la subvention de l'année 2023, la CMA AuRA a principalement mené deux actions pour un montant de 15 000 € :

- une étude sur le secteur Marietton, dans le 9ème arrondissement de Lyon, qui a produit une analyse sectorielle et fonctionnelle du tissu artisanal, ainsi qu'une analyse croisée de l'offre d'accueil et la demande des entreprises sur ce territoire. Cette étude constitue le volet économique d'une étude de cadrage urbain qui sera réalisée en 2024,

- une étude logistique artisanale dans le cadre des réflexions sur la création d'un démonstrateur de la ville durable dans le quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne. À partir du recueil de l'avis des entreprises déjà présentes sur le territoire, la CMA AuRA a identifié les solutions logistiques pouvant être expérimentées dans le cadre du projet de renouvellement et d'apaisement de ce quartier et leurs faisabilités.

b) - Programme d'actions 2024

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 pour ce programme d'actions est le suivant :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| charges directes liées à l'action | 15 500 | Métropole | 13 020 |
| | | CMA AuRA | 2 480 |
| Total | 15 500 | Total | 15 500 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 020 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme d'actions sur le volet économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville pour l'année 2024, afin de conduire les trois actions ci-dessous, dont le budget total est évalué à 5 000 € chacune environ, soit 4 340 € pour la part Métropole :

- une étude de programmation et apport d'éléments de cadrage et de faisabilité : aménités techniques, divisibilité, conditions tarifaires cibles, modalités d'occupation etc., dans le cadre de la mise en œuvre du projet de redéveloppement du site Nexans à Gerland,
- production d'une étude de prise de références/retour d'expérience au niveau du territoire national sur les impacts de projets structurants de voirie (voies cyclables, sites propres transports en commun, etc.) afin d'identifier les points de vigilance dans le déploiement de ces projets et accompagner le maintien de l'activité productive en ville,
- contributions ponctuelles sur des sujets d'actualité et sollicitations sur des programmations et dimensionnement dans le cadre de la ville fabriquante ou anticipation de la gestion de sites.

2° - CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne - Hébergement touristique et commerce

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération du Conseil n° 2023-1721 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 62 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 relatif au volet hébergement touristique et commerce.

Le partenariat entre la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et la Métropole sur l'année 2023 s'est illustré de la façon suivante :

- actions d'observation : reconduction de l'observatoire de l'hébergement touristique, reconduction de l'observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands (deux fois par an) et de l'observatoire conjoncturel des comportements d'achat (une fois par an) mis en œuvre au moment de la crise sanitaire,
- actions d'accompagnement des entreprises : lancement d'un appel à projets à destination des communes afin de faire émerger des actions destinées à structurer les collectifs de commerçants sur le territoire (mise en place d'une association de commerçants, formation collective des commerçants, etc.), organisation d'un événement partenarial de sensibilisation sur le thème de la transition écologique pour les commerçants de la Métropole (attente croissante de la clientèle, obligation réglementaire sur la gestion des déchets, opportunité de réduction des coûts, etc.),
- actions d'accompagnement des territoires : reconduction des séances collectives intercommunales d'information/formation sur des thèmes relatifs au commerce (gestion de la vacance commerciale, aides directes, préemption commerciale, etc.), reconduction de l'évènement annuel d'informations et d'échanges à destination des collectivités sur le commerce et l'urbanisme commercial et élargissement au thème du développement économique.

b) - Programme d'actions 2024

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne propose de développer trois actions en 2024.

L'observatoire de l'hébergement touristique

Objectif de l'action : mieux connaître et mieux cerner les grandes tendances et spécificités du marché hôtelier de l'agglomération lyonnaise, partager cette connaissance avec les professionnels de l'hôtellerie et disposer d'informations utiles pour favoriser le développement du parc hôtelier lors des rendez-vous avec les grands groupes hôteliers à travers :

- l'observation économique des activités,
- la constitution et le renouvellement d'un réseau de contacts professionnels,
- la mesure mensuelle d'un état de santé du parc hôtelier.

La Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 9 900 € en 2024 (même montant qu'en 2023).

Le forum commerce économie et territoires

Objectif de l'action : partager des informations (données, tendances, outils, réglementation, etc.) et débattre avec les représentants des collectivités territoriales en matière d'urbanisme commercial et de développement économique.

La Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 7 550 € en 2024 (même montant qu'en 2023).

L'exploitation et la restitution des données de la 11^{ème} enquête consommateurs de la région lyonnaise

Objectif de l'action : restituer les résultats de la 11^{ème} enquête consommateurs dans les CTM de la Métropole (trois restitutions en 2024) ou réaliser des exploitations spécifiques de l'enquête en lien avec les problématiques commerciales identifiées sur le territoire métropolitain.

La Métropole cofinancera cette action à hauteur de 6 000 € en 2024 (même montant qu'en 2023).

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 pour ces trois actions est le suivant :

| Actions 2024 | Dépenses (en €) | Métropole | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | Autre financement (en €) |
|--|-----------------|---------------|---|--------------------------|
| observatoire mensuel de l'hébergement touristique | 13 480 | 9 900 | 3 580 | - |
| forum commerce économie et territoires | 30 000 | 7 550 | 17 450 | Département 5 000 |
| restitution des résultats de l'enquête consommateurs | 8 500 | 6 000 | 2 500 | - |
| Total | 51 980 | 23 450 | 23 530 | 5 000 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 450 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre du programme d'actions sur le volet Commerce et hébergement touristique pour l'année 2024.

En synthèse, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 288 515 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, selon le détail thématique suivant :

| Thèmes | Actions | Coût de l'action (en €) | Métropole (en €) | Autres financements (en €) |
|-----------------------|--|-------------------------|------------------|-----------------------------|
| entrepreneuriat | Jeunes entreprises de croissance | 22 950 | 16 065 | - |
| transition écologique | LEE | 95 698 | 41 000 | ADEME 22 500 (sous réserve) |
| transition écologique | Pépites phase | 229 800 | 138 000 | - |
| transition écologique | Lyon Pacte PME | 187 200 | 70 000 | Région 45 000 |
| commerce proximité | observatoire mensuel de l'hébergement touristique | 13 480 | 9 900 | - |
| commerce proximité | forum commerce économie et territoires | 30 000 | 7 550 | Département 5 000 |
| commerce proximité | restitution des résultats de l'enquête consommateurs | 8 500 | 6 000 | - |
| Total | | 587 628 | 288 515 | 72 500 |

La Métropole cofinancera l'ensemble des actions de la CMA AuRA pour un montant global de 128 680 € répartis selon le tableau suivant :

| Thèmes | Actions | Coût de l'action (en €) | Métropole (en €) | Financement CMA AuRA (en €) | Autre financement (en €) |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------------|--------------------------|
| entrepreneuriat | création /reprise entreprise | 57 500 | 42 300 | 15 200 | - |
| filière transition | alimentation et achats responsables | 4 000 | 3 360 | 640 | - |
| transition écologique | LEE | 80 000 | 40 000 | 20 000 | ADEME 20 000 |
| transition écologique | réduction des emballages et déchets | 23 500 | 15 000 | 8 500 | - |
| urbanisme commercial | l'activité en ville | 15 500 | 13 020 | 2 480 | - |
| eau | action eau | 12 000 | 10 000 | 2 000 | - |
| emploi insertion | emploi insertion | 6 000 | 5 000 | 1 000 | - |
| Total | | 198 500 | 128 680 | 49 820 | 20 000 |

3°- Programme d'actions concernant le management de centre-ville

a) - *Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération du Conseil n° 2023-1721 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué un montant total de 108 000 € de subvention de fonctionnement au profit des structures de management de centre-ville. Outre la poursuite d'actions récurrentes engagées les années précédentes (accompagnement des porteurs de projet, promotion des centralités, valorisation du tissu commerçant, sensibilisations et accompagnements des professionnels, professionnalisation des commerçants, soutien aux animations portées par les associations de commerçants), des actions ont également été renforcées ou créées par certaines structures :

- renforcement des actions d'observation :

. CentreNeuville a actualisé ses outils : répertoire des commerces, suivi de la vacance commerciale, répertoire des professions médicales et paramédicales,

. Oullins Centre-ville a poursuivi ses comptages de flux piétons et deux-roues et a mis à jour son observatoire du commerce,

. Lyon 7ème Rive Gauche a actualisé ses cinq plans de commercialisation (activités présentes, vacance, locaux disponibles) et a réalisé un recensement de tous les locaux vacants de l'arrondissement, ce qui a permis de déterminer la vacance commerciale (autour de 10 %) ;

- accompagnement à l'implantation :

. CentreNeuville a poursuivi ses démarches : réunion d'accueil des nouveaux commerçants, rencontres des porteurs de projets,

. Oullins Centre-ville prend part à l'opération tapis rouge (juin 2023) à destination des investisseurs, prospecte directement auprès d'enseignes, d'indépendants ciblés et en participant à des événements de type forum franchise ou franchise expo et accompagne les créateurs et repreneurs de fonds de commerce,

. depuis sa prise de fonction courant 2023, la manager de Centre-ville de Givors a rencontré de nombreux porteurs de projets et contribué à la commercialisation de trois locaux commerciaux ;

- interface avec les collectivités sur les sujets de gestion et d'aménagement de l'espace public :

. en raison des projets sur le centre-ville (extension de la piétonisation, requalification des quais, travaux d'assainissement de la rue Victor Hugo), CentreNeuville s'est fortement mobilisé, en 2023, tout en proposant des interventions complémentaires (information et accompagnement des commerçants, optimisation de l'offre de stationnement, apport de solutions relatives à la gestion des déchets et des livraisons,

. My Presqu'île s'est fortement mobilisé en représentation des commerçants dans le cadre des projets d'aménagement (Presqu'île à Vivre, Rive droite), ou de suivi de travaux. Elle a aussi participé activement à de nombreuses instances de pilotage ou de concertation (plan Lumière, charte Terrasses, GT Bas des Pentes, plan de sobriété, etc.),

. Oullins Centre-ville s'est mobilisé sur des réunions thématiques en lien avec les collectivités (braderie, sécurité, propreté, stationnement, mobilité) et avec SYTRAL Mobilités (gestion des travaux de la station Oullins centre) et a participé également aux réflexions relatives au projet urbain de La Saulaie aux côtés de la Commune et de la Métropole,

. la société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) s'est efforcée d'assurer un relais entre la Ville, SYTRAL Mobilités et les commerçants dans le cadre des travaux relatifs au tramway T6, particulièrement sensibles sur la rue Paul Verlaine,

. Lyon 7ème Rive Gauche s'est impliqué dans différents projets urbains (modalités de mise en place de la zone à faibles émissions et aides mobilisables, 3^{ème} phase de l'aménagement de la rue Garibaldi, création du tramway T10, Tramway express de l'ouest lyonnais, prolongement de la ligne B du métro, 3^{ème} phase du parc Sergent Blandan, requalification de la grande rue de la Guillotière) en assurant un rôle de relais entre les commerçants et les acteurs publics,

. la manager de Centre-ville de Givors a contribué à la mise en place d'un parcours résidentiel commercial sur la rue Roger Salengro et se mobilise sur les différents sujets d'aménagements du centre-ville (étude de stationnement, projet Oussekiné, etc.) ;

- accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques et d'intérêt général :

. CentreNeuville a travaillé sur la gestion des biodéchets en interrogeant commerçants et restaurateurs et envisagé des solutions dont le déploiement est programmé sur 2024,

. My Presqu'île a poursuivi les rencontres partenaires/prestataires afin de configurer une offre de services à destination des commerçants de la Presqu'île en matière de gestion des déchets professionnels et de logistique urbaine dès le début de l'année 2024,

. Oullins Centre-ville a conduit une expérimentation avec La Poste et plusieurs commerçants sur la collecte mutualisée des cartons,

. Lyon 7ème Rive Gauche a travaillé différentes thématiques : la gestion des déchets cartons des commerces (mobilisation d'une centaine de commerçants sur une enquête dédiée qui va conduire au lancement d'un appel à prestations de services en 2024), le traitement des biodéchets des commerçants et artisans (relais des possibilités d'apport volontaire auprès de commerçants et restaurateurs), la sobriété énergétique, le réemploi, la logistique urbaine, le dispositif Angela, la digitalisation des commerces ;

- mise en réseau, accompagnement et professionnalisation des commerçants :

. My Presqu'île a organisé plusieurs petits déjeuners, ateliers thématiques et temps de réseau : formation experts du numérique en entreprises (réseaux sociaux, visibilité et référencement, etc.), forum emploi, présentation de la 11^{ème} enquête consommateurs (zoom Presqu'île), immobilier commercial, nouvelles solutions d'encaissement en mobilité, tourisme, etc.,

. Lyon 7ème Rive Gauche a travaillé et relayé auprès des commerçants de l'information relative à différents sujets/outils (dispositif d'aides aux commerces impactés par les émeutes urbaines, dispositif LEE, digitalisation des commerces, comment contester son loyer commercial, présentation des résultats de l'enquête consommateurs, bornes à compost accessibles aux restaurateurs, dispositif Angela, etc.),

. Oullins Centre-ville a proposé des actions individuelles et collectives sur la numérisation des commerçants (visibilité numérique, réseaux sociaux, vente en ligne) et diffusé un guide d'information pratique auprès des commerçants,

. en parallèle, CentreNeuville a édité un guide pratique J'aménage mon point de vente, et publie désormais les offres d'emploi des commerces neuvillois. CentreNeuville fédère aussi les commerçants au travers d'animations et leur apporte information et conseil lors d'ateliers petit-déj,

. Givors a facilité la réactivation de l'association des commerçants Givors cœur de ville ;

- promotion territoriale, valorisation de l'offre commerciale, et fidélisation :

. Oullins centre-ville a poursuivi son travail de référencement du site Oullins *of Course*, renforcé sa présence sur les réseaux sociaux et procédé à la diffusion large de la carte cadeau CKDO. En plus de l'animation et de la gestion de sa boutique éphémère, Oullins centre-ville a créé plusieurs animations et événements originaux (défilé de mode, semaine seconde main, festival geek and food, lotto des commerçants, coupe du monde de rugby, etc.),

. My Presqu'île a créé plusieurs articles et six parcours thématiques (artisans et créateurs en Presqu'île, parcours circuit court/local, parcours seconde main/friperie recyclerie, etc.) diffusés sur différents supports digitaux. Un album Vitrines de Noël a également été créé et valorisé sur les supports digitaux de My Presqu'île, de même que l'opération Calendrier de l'avent My Presqu'île qui était doublée d'une animation en boutique. My Presqu'île a également porté 10 projets d'illuminations sur les principales rues commerçantes et organisé la 2^{ème} édition de Lyon braderie festival (LBF) qui a connu un fort succès (300 commerces participants, plus de 80 % de satisfaction parmi les boutiques participantes dont 93 % souhaitent une 3^{ème} édition, 20 000 personnes accueillies par les 19 restaurateurs du pôle food),

. CentreNeuville a réalisé un audit en interne du dispositif Neuville *shopping* et ambitionne d'améliorer rapidement le fonctionnement, les outils de gestion et l'utilisation de la carte de fidélité. CentreNeuville a également organisé deux grands temps forts en 2023 : le Jardin éphémère et les fêtes de fin d'année dont le programme a été, pour la 1^{ère} année, coordonné conjointement par CentreNeuville et la Mairie,

. la SVU a initié une opération Calendrier de l'avent qui a permis de générer du passage et des ventes additionnelles. Pendant les fêtes de fin d'année 2023, une boutique éphémère a également été ouverte permettant de retrouver une sélection cadeaux des commerçants des Gratte-Ciel mais aussi des productions de créateurs et artisans villeurbannais, de la seconde main et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les opérations Puces du Canal hors les murs, Braderie des Gratte-Ciel et le Festival sur place et à emporter ont été renouvelés,

. Givors a initié un nouveau rendez-vous Le vendredi du commerce sur les réseaux sociaux de la ville permettant de faire la promotion du commerce de proximité et des animations sur les marchés ont également été mises en place.

b) - Programme d'actions 2024

Sur la base de ce bilan, l'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2024 par le versement de subventions d'un montant total de 100 500 € pour les six structures de management de centre-ville.

SVU

Pour l'année 2024, les actions de management de centre-ville s'articulent autour de quatre axes :

- le trafic : la SVU souhaite organiser le 25 mai un nouvel événement mixant boutiques de prêt-à-porter et artisanat dans l'esprit des animations Puces et Braderie. Un appel à candidatures sera lancé afin de retenir les exposants et l'opération sera couplée avec une offre faite par les commerces et/ou des gains par tirage au sort/internet (Data). Dans le cadre de cet événement, un vide dressing solidaire sera organisé, sous la forme d'une collecte de vêtements, à destination d'une association économie sociale et solidaire et des chèques Destination Gratte-Ciel seront remis selon le poids déposé.

La 10^{ème} édition des Puces hors les murs (2^{èmes} puces nationales) sera organisée et permettra de drainer une clientèle très hétéroclite, chineurs, collectionneurs mais aussi familles qui viennent profiter d'offres aux bonnes affaires. En lien avec le prestataire *Groom*, la 11^{ème} édition de la Braderie des Gratte-Ciel permettra de proposer une offre étoffée sur un linéaire densifié. De plus, le festival Sur place ou à emporter sera renouvelé et un travail sera conduit pour parvenir à fédérer l'ensemble des métiers de bouche et restaurateurs,

- la notoriété : une nouvelle action sera testée en 2024 auprès des nouveaux arrivants sur la commune, de façon à les orienter, dès leur arrivée, auprès des commerçants locaux. En moyenne, 109 foyers s'installent à Villeurbanne chaque mois. Il s'agira de les capter, au travers d'une action directe et personnelle et de valoriser l'image du petit commerce.

L'action Calendrier de l'avent sera renouvelée (2^{ème} édition) avec des cases à gratter pour les clients, des cadeaux à retirer dans les commerces et une visibilité sur les réseaux sociaux sur tout le mois de décembre,

- la fidélisation : dans une période où le pouvoir d'achat est l'une des 1^{ères} préoccupations, le chéquier de réductions constitue un élément moteur pour animer les boutiques participantes. Il peut être un support permettant des offres à court et moyen terme avec gain de chèques Destination Gratte-Ciel et valorisation des enseignes rue Paul Verlaine,

- la responsabilité sociétale des entreprises : le management de centre-ville recensera les actions déjà existantes qui répondent aux enjeux de cette thématique (tri des biodéchets, action sur le gaspillage alimentaire, économie circulaire, diminution des emballages, etc.) et définira les axes de la transition prioritaire sur le territoire. Un soutien, notamment logistique, sera également apporté à l'association Greener Good.

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-ciel pour l'année 2024, d'un montant de 202 220 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|--|-------------------|---|-------------------|
| frais fixes (salaire, fonctionnement, etc.) | 80 000 | Commune de Villeurbanne | 15 000 |
| matériel / fournitures et assurance | 2 500 | Métropole | 20 000 |
| réunions / assemblée générale / petits déjeuners | 1 200 | SVU | 30 000 |
| chèques cadeaux - gestion | 4 000 | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 1 500 |
| site internet / nom domaine | 2 600 | CMA AuRA | 1 000 |
| chéquier promotionnel | 12 200 | fonds marketing | 85 000 |
| Noël calendrier de l'Avent (jeu, communication et dotations) | 5 800 | | |
| fidélisation (action nouveaux arrivants) | 8 500 | subvention partenariats privés | 10 000 |
| évènements | 83 000 | chèques cadeaux 2022-2023 non utilisés | 0 |
| projet accompagnement au changement (transition écologique) | 2 000 | recettes évènements | 24 720 |
| forum franchise / adhésion club manager | 420 | subvention exceptionnelle Métropole 2023 (fonds de soutien économie de proximité) | 15 000 |
| Total | 202 220 | Total | 202 220 |

Afin d'accompagner la structure dans sa transition et lui permettre de renforcer son intervention sur des actions de transition écologique et de communication, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la SVU dans le cadre de son programme d'actions management centre-ville pour l'année 2024.

My Presqu'île

Le plan d'actions 2024 de My Presqu'île s'articule autour de grandes orientations stratégiques et se décline en actions opérationnelles.

En 2024, My Presqu'île poursuivra trois grandes orientations stratégiques, en continuité, en prenant en compte encore plus fortement les enjeux et défis liés à la mutation du commerce, aux nouvelles tendances de consommation et aux transformations urbaines :

- structurer le réseau, animer le réseau, mutualiser les ressources, moyens, services dans le cadre du fonds d'animation Presqu'île,
- déployer une démarche de marketing territorial unifiée au service de la promotion du commerce et de l'artisanat et des identités de quartier,
- adapter le pôle commercial Presqu'île aux transitions urbaines et environnementales et aux nouvelles tendances de consommation et mutations du commerce.

Ces orientations se déclineront au travers de six actions majeures :

- poursuivre et renforcer le fonds d'animation Presqu'île qui permet d'accompagner (gestion administrative, développement et animations) les sept associations de commerçants fédérées au sein de My Presqu'île,
- animer le réseau multiforme en phase avec les besoins individuels et collectifs observés sur le territoire (forums emploi, petits déjeuners thématiques, atelier formation digital, cycles de rencontres autour de la gestion/collecte des déchets professionnels ainsi que des nouvelles solutions décarbonées de logistique urbaine, rendez-vous tourisme, culture et immobilier commercial),
- informer au mieux les acteurs du commerce et de l'artisanat sur l'actualité et leur environnement et, le cas échéant, proposer un 1^{er} niveau d'accompagnement et d'orientation *via* divers leviers : groupe WhatsApp adhérents, newsletter, diffusion du guide de l'adhérent, etc.,
- poursuivre et renforcer les actions de promotion du commerce et de l'artisanat de la Presqu'île : création et édition du guide *Shopping* et poursuite de l'animation digitale : création et diffusion de contenus sur différents médias et réseaux sociaux,
- porter des animations et outils à l'échelle du territoire participant à générer du flux, renforcer l'attractivité, le commerce et l'artisanat et fidéliser la clientèle de la presqu'île. My Presqu'île souhaite faire émerger un événement fédérateur autour de l'artisanat, la création, le commerce éthique et éco-responsable qui prendra naissance sur le bas des Pentes et dont la date est fixée au 1^{er} juin 2024. De plus, l'opération LBF sera reconduite, de même que l'illumination des rues commerçantes et le dispositif de carte cadeaux Presqu'île sera enrichi (développement de l'outil de fidélisation, campagne de communication et d'affiliation),
- proposer des services clés en main, services aux clients ou aux commerçants en lien avec les enjeux et défis du commerce et du territoire. En 2024, My Presqu'île, *via* son guide adhérent et d'autres formats de présentation, valorisera des solutions partenaires négociées ou à des tarifs plus avantageux. L'objectif est de valoriser des solutions innovantes en termes de services aux clients ou services aux commerçants, répondant aux enjeux d'une meilleure gestion des déchets professionnels, d'une logistique urbaine plus vertueuse.

Le budget prévisionnel de My Presqu'île pour l'année 2024, d'un montant de 358 675 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| dépenses de fonctionnement | 30 400 | subvention Ville de Lyon | 30 000 |
| salaires et charges de personnel | 162 500 | subvention exceptionnelle Ville de Lyon | 15 000 |
| mise à disposition de locaux | 9 555 | mise à disposition de locaux | 9 555 |
| alternance animation digitale (6+4) | 3 000 | subvention Métropole | 20 000 |
| animation de réseau | 1 000 | subvention exceptionnelle Métropole | 12 020 |
| carte cadeaux Presqu'île Prestataires | 220 | subvention CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 1 500 |
| projets illuminations | 75 000 | subvention CMA AuRA | 600 |
| braderie | 60 000 | subvention illuminations ville | 45 000 |
| événement 1 ^{er} juin | 17 000 | fonds d'animation/adhésions | 160 000 |
| | | commission carte cadeaux | 2 000 |
| | | partenariats associations | 8 000 |
| | | autres sponsors LBF | 5 000 |
| | | sponsor LBF Groupama Rhône-Alpes Auvergne | 10 000 |
| | | bénéfices et places LBF | 40 000 |
| Total | 358 675 | Total | 358 675 |

Afin d'accompagner la structure, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de My Presqu'île dans le cadre de son programme d'actions management de centre-ville pour l'année 2024.

CentreNeuville

Le plan d'actions 2024 de la structure s'organise comme suit :

- axe n° 1 : développer le dispositif Neuville *Shopping*, à travers la mise à jour et l'amélioration du site Neuville *Shopping*, le développement du nombre de commerçants utilisateurs de la carte Neuville *Shopping* et de la carte cadeau, la création de supports promotionnels de la carte cadeau et l'accompagnement des commerçants dans l'installation de l'application Neuville Shopping sur leur terminal,
- axe n° 2 : accompagner les commerçants dans leur installation et leur développement au moyen de visites hebdomadaires. Il s'agira, notamment, de se rendre disponible pour eux, de proposer des petits-déjeuners ateliers, avec des thèmes axés sur la rentabilité, la croissance du chiffre d'affaires, la communication mais aussi d'organiser des temps conviviaux,
- axe n° 3 : développer l'attractivité de Neuville-sur-Saône au travers du nouveau site CentreNeuville, la création de partenariats avec les acteurs touristiques, la candidature au label Commerce et artisanat dans la Ville ou encore la formation et l'utilisation du logiciel APIDAE,
- axe n° 4 : être le relais de l'urbanisme et un observatoire des locaux commerciaux. Les objectifs sont, ici, d'assurer le suivi des travaux relatifs au commerce et changements d'enseigne, d'identifier les commerces vacants, les fonds de commerce à la vente et de faire le lien avec les porteurs de projets mais aussi d'assurer le suivi des plus grands projets et projets d'aménagements susceptibles d'impacter le commerce,
- axe n° 5 : décorer et faire vivre le centre-ville en proposant un calendrier d'événements attractifs et en impliquant les acteurs locaux (associations locales, Mairie, Maison des jeunes et de la culture, médiathèque, etc.).

Le budget prévisionnel de CentreNeuville pour l'année 2024, d'un montant de 159 200 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|-------------------|--|-------------------|
| achats (fournitures et prestations de services) | 46 245 | Commune de Neuville-sur-Saône | 92 000 |
| services extérieurs | 23 550 | Métropole | 10 000 |
| autres services extérieurs | 12 405 | subvention fonds soutien éco proximité | 16 600 |
| charges de personnel | 77 000 | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne | 900 |
| | | partenariat CMA AuRA | 600 |
| | | Neuville commerces | 5 500 |
| | | bateaux lyonnais | 1 100 |
| | | Banque Populaire | 2 000 |
| | | autres partenaires | 6 000 |
| | | autres produits (cotisations adhérents) | 4 500 |
| | | transfert de charges | 20 000 |
| Total | 159 200 | Total | 159 200 |

En 2024, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de CentreNeuville dans le cadre du programme d'actions de management de centre-ville pour l'année 2024. Ce montant est identique à celui de 2023.

Oullins Centre-ville

En continuité de l'exercice 2023, le plan d'actions 2024 d'Oullins Centre-ville s'organise autour des cinq axes suivants :

- le développement et l'accompagnement de l'offre commerciale : développement des outils d'observation et de gestion du centre-ville (occupation, transactions, flux, collaboration avec les autres managers de centre villes et mutualisation d'action), partenariat avec les acteurs publics et consulaires (comités techniques) et immobiliers (points d'échanges réguliers), prospection commerciale (opération de promotion tapis rouge, prospection directe d'activités, participation aux salons professionnels, réalisation de plaquettes de promotion),

- le développement économique et l'amélioration de l'environnement commercial : accompagnement et professionnalisation des acteurs économiques (accompagnement à la transition avec étude et développement de nouveaux services de livraisons mutualisées en vélo cargo, étude sur une carte de fidélité collective mais aussi accompagnement à la digitalisation, réseaux sociaux, ventes en ligne) à titre individuel ou collectif, accompagnement des porteurs de projet et reprises de fonds de commerce (rendez-vous individuels, base de suivi des projets, aide à l'implantation), participation à la stratégie de développement économique du centre-ville (interface acteurs publics - commerçants, contribution au projet de développement de La Saulaie),

- la gestion urbaine et la facilitation : soutien à la gestion urbaine du quotidien (urbanisme, occupation du domaine public, affaires juridiques, voirie, communication, droit de préemption commerciale, etc.), facilitation et coordination entre les services publics et les commerçants (réglementation),

- le marketing territorial et la communication : développement de la marque Oullins *of courses* (référencement du site internet, déploiement de la stratégie de marque, de la carte cadeau, développement de la boutique seconde main et étude de sa possible pérennisation), animation des outils de communication et de promotion du centre-ville (réseaux sociaux, lettre d'information), développement du partenariat avec de nouveaux acteurs du centre-ville,

- le soutien du programme d'animations : animation du réseau des commerçants, communication sur les services, offres et opérations individuelles et collectives des commerçants, animations et opérations de communication (guinguettes dans les quartiers, Pâques, braderie, marché aux créateurs, défilé de mode, semaine de la seconde main Noël, festival food, etc.) création d'événements originaux (spectacles commerçants et clients, jeux de pistes), création et diffusion de portraits des commerçants sur les réseaux sociaux.

Le budget prévisionnel de Oullins Centre-ville pour l'année 2024, d'un montant de 67 010 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|----------------------|----------------|--|----------------|
| achats | 7 800 | Ville d'Oullins-Pierre-Bénite | 37 900 |
| services extérieurs | 13 410 | Métropole | 15 000 |
| charges de personnel | 45 800 | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et CMA AuRA | 2 100 |
| | | Banque Populaire, SOCAMA et autres partenaires privés | 12 010 |
| Total | 67 010 | Total | 67 010 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de Oullins Centre-ville dans le cadre du programme d'actions de management de centre-ville pour l'année 2024. Ce montant est identique à celui de 2023.

Lyon 7ème Rive Gauche

Le plan d'actions de Lyon 7ème Rive Gauche en 2024 s'organise autour de trois ambitions :

- rechercher des partenariats : pour pérenniser le partenariat, l'association poursuivra la mutualisation de missions avec les autres structures de management de centre-ville et travaillera également à développer de nouveaux partenariats,

- renforcer le commerce du 7ème arrondissement de Lyon par des actions en lien avec l'immobilier commercial : Lyon 7ème Rive Gauche renforcera ses liens avec les professionnels de l'immobilier et mènera des actions telles que la collecte de données de flux, l'actualisation des plans de commercialisation sectoriels, le suivi de la vacance commerciale, le recensement des commerces de l'arrondissement, etc. En parallèle, elle mènera des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs,

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : en 2024, la structure poursuivra ses relations de proximité avec les acteurs du commerce (dispositif Commerces amis des étudiants, accompagnement des porteurs de projets d'implantation, sensibilisation à la monnaie locale la Gonette, présence aux côtés des commerçants dans leur quotidien, accompagnement à la structuration des acteurs associatifs du commerce et à la professionnalisation des pratiques commerciales, accompagnement à la transition numérique, etc.). Elle développera aussi des actions événementielles (brocante, braderie, etc.). Elle renforcera les actions en lien avec les politiques publiques (action Zéro déchet, information sur le dispositif LEE, communication auprès des commerçants et restaurateurs sur la responsabilité élargie du producteur restauration et sur toutes les autres nouvelles obligations de la loi AGECC, appel à prestation de services pour la collecte mutualisée et la gestion de leurs cartons, gestion du plan de mobilité du 7ème arrondissement de Lyon, logistique urbaine des commerçants et artisans, action sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie, sensibilisation au dispositif Angela). Lyon 7ème Rive Gauche mènera également une stratégie digitale de valorisation du territoire avec la mise en place d'outils de communication à destination du grand public.

Le budget prévisionnel de Lyon 7ème Rive Gauche pour l'année 2024, d'un montant de 166 325 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|----------------|--|----------------|
| fonctionnement | 91 500 | Ville de Lyon | 33 800 |
| frais généraux | 13 220 | Métropole | 18 000 |
| communication | 27 800 | subvention fonds économie de proximité | 14 500 |
| plan de mobilité Lyon 7ème | 26 500 | CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne - CMA AuRA | 2 100 |
| remboursement prêt garanti par l'État (PGE) | 7 305 | remboursement PGE | 7 305 |
| | | guide du commerce | 10 250 |
| | | partenariats, cotisations événementiels | 53 870 |
| | | plan de mobilité Lyon 7ème | 26 500 |
| Total | 166 325 | Total | 166 325 |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de Lyon 7ème Rive Gauche dans le cadre du programme d'actions de management de centre-ville pour l'année 2024. Ce montant est identique à celui de 2023.

Givors Centre-ville

Afin d'œuvrer à la réalisation du projet de territoire ambitieux, défini conjointement entre la Ville de Givors, la Métropole et l'État, avec une intervention forte et transversale sur le centre-ville, les deux collectivités se sont accordées sur l'engagement d'une démarche de management de centre-ville, avec la mise en place, depuis 2023, d'un poste de manager porté par la Ville et co-financé par la Métropole.

En 2024, les actions de management de centre-ville vont s'articuler autour de quatre axes :

- suivi des commerces du centre-ville avec une attention particulière aux commerces nouvellement installés sur la rue Roger Salengro avec l'objectif de les pérenniser. Ce travail se déclinera en diverses actions : création et animation d'un groupe WhatsApp, mise en place d'un système de parrainage entre commerçants installés et nouvel arrivant, diffusions de portraits de commerçants sur les réseaux sociaux, mise en œuvre d'animations commerciales et/ou de projets d'occupation temporaire de l'espace public, en adéquation avec le plan d'actions de réactivation des rez-de-chaussée et de la mise en œuvre du projet urbain (test de piétonisation, d'occupation de places de stationnement et mise en valeur du kiosque place Jean Jaurès), création d'actions communes entre commerçants et forains,

- soutien actif à l'association des commerçants et artisans Givors Cœur de ville qui vient d'être réactivée : accompagnement à la structuration, aide à la mise en place d'animations, interface avec les services municipaux, organisation de temps conviviaux et implication de l'association dans les réflexions relatives au projet urbain,

- suivi des études de commerce phase 2 et design actif,

- poursuite du recensement et du diagnostic des locaux, travail sur les possibilités de portage de la réhabilitation des rez-de-chaussée vacants et sur la mise en place d'une programmation de réhabilitation, création des conditions favorables à l'arrivée de nouveaux commerces, mobilisation des propriétaires privés pour réactiver les rez-de-chaussée commerciaux vacants, actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs, implication dans des réseaux d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024, d'un montant de 58 456 €, est présenté ci-dessous :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|---|----------------|-----------------|----------------|
| salaire et charges du poste de manager de centre-ville (pour la période du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2024) | 58 456 | Métropole | 17 500 |
| | | Ville de Givors | 40 956 |
| Total | 58 456 | Total | 58 456 |

Afin d'accompagner le développement de cette démarche de management de centre-ville, en soutien du projet de redynamisation territoriale de Givors, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 € au profit de la Ville de Givors, en co-financement du poste de manager de centre-ville pour l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 52 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne ;

- 70 000 € au profit de la Commune de Lyon au titre de l'animation économique de proximité sur les arrondissements de Lyon 8ème, 9ème, 5ème ;

- 128 680 € au profit de la CMA AuRA :

- . 42 300 € pour son programme de soutien aux entrepreneurs,
- . 40 000 € pour le dispositif LEE,
- . 13 020 € pour les actions maintien de l'activité en ville - développer la ville productive,
- . 15 000 € pour le programme réduction des emballages et des déchets,
- . 3 360 € pour les actions alimentation et achats responsables,
- . 10 000 € pour l'action eau,
- . 5 000 € pour l'action emploi insertion ;

- 288 515 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne :

- . 41 000 € pour le dispositif LEE,
- . 70 000 € pour le dispositif Lyon Pacte PME,
- . 23 450 € pour les actions commerce et hôtellerie,
- . 16 065 € pour son programme Jeunes entreprises de croissance,
- . 138 000 € pour le programme Pépites ;

- 100 500 € au profit des structures de management de centre-ville :

- . 20 000 € pour l'association My Presqu'île,
- . 18 000 € pour l'association Lyon 7ème Rive Gauche,
- . 15 000 € pour l'association Oullins Centre-ville,
- . 10 000 € pour l'association CentreNeuville,
- . 20 000 € pour la SVU,
- . 17 500 € pour la Commune de Givors.

b) - les conventions à passer entre la Métropole, les Communes de Villeurbanne, Lyon et Givors, la CMA AuRA, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, les associations My Presqu'île, Lyon 7ème Rive Gauche, Oullins Centre-ville, CentreNeuville et la SVU définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 639 695 €, sera imputée sur les crédits inscrits :

a) - au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 pour un montant de :

- 122 000 € sur l'opération n° 0P01O0851,
- 136 970 € sur l'opération n° 0P01O0868,
- 10 000 € sur l'opération n° 0P01O5216,
- 196 365 € sur l'opération n° 0P01O2291,
- 151 000 € sur l'opération n° 0P02O4898,
- 3 360 € sur l'opération n° 0P02O1574,
- 5 000 € sur l'opération n° 0P36O5733,

b) - au budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481 pour un montant de 5 000 €,

c) - au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2184 pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323879-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024 |
|---|